



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 32209

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant la situation de l'Angola, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

### Texte de la réponse

La France est bien consciente de la situation difficile de l'Angola au sortir de quatre décennies de guerre civile. La lutte contre la pauvreté est effectivement un enjeu crucial en Angola. L'État angolais en a fait l'une de ses priorités, consacrant 33 % du budget 2004 au secteur social. La France prend toute sa part dans ce combat. L'ambassade de France en Angola met en oeuvre, chaque année, des programmes de développement social, qui bénéficient directement aux populations défavorisées, parallèlement aux subventions qu'elle verse aux organisations non gouvernementales présentes dans le pays. De façon plus générale, la France accompagne le développement de l'Angola tant dans le cadre de sa coopération bilatérale que de projets multilatéraux. Au plan bilatéral, la programmation de cette coopération pour 2004 s'inscrit dans une double perspective : l'urgence : déminage, réinstallation des populations déplacées, aide alimentaire, lutte contre les maladies, éducation et formation, projets semenciers ; le partenariat durable, dans les domaines scientifique et universitaire, policier (création en septembre d'une antenne du service de coopération technique international de la police) et militaire (préparation d'un accord de défense intergouvernemental). La France intervient également en Angola par le biais du Fonds européen de développement (FED), dont elle est le premier contributeur avec une participation de 24,3 % : le IXe FED en faveur de l'Angola, pour la période 2004-2008, s'élève à 146 millions d'euros. Elle participe également aux programmes des Nations unies (PAM, Unicef, FAO, OCHA, etc.) et de la Banque mondiale. Cette prise de conscience est aussi celle de la Communauté internationale. Ainsi, l'appel consolidé des Nations unies pour 2004 répertorie 112 projets de reconstruction pour un montant total de plus de 262 M\$ ; la France, bien entendu, y participe. L'Angola recèle l'un des plus importants potentiels de développement en Afrique. Occupant une position charnière entre l'Afrique des Grands Lacs et l'Afrique australe, dotée d'une diplomatie active et des moyens de concourir à la stabilisation de la région, ce pays doit être accompagné dans la voie de son redressement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32209

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 janvier 2004, page 408

**Réponse publiée le** : 9 mars 2004, page 1800